



Communiqué

Paris, le 18 mars 2020

Les professionnels de santé libéraux, à travers le CNPS (Centre national des professionnels de santé) et la FFPS (Fédération française des praticiens de santé), et la FHP (Fédération de l'hospitalisation privée) ont réuni une web-cellule de crise ce mercredi midi afin de faire le point sur la distribution des masques annoncée lundi soir par le président de la République.

Pour rappel, les masques du stock de l'État devaient être acheminés dès mardi soir dans les zones les plus touchées par l'épidémie (25 départements), puis aujourd'hui dans les autres départements afin d'être distribués aux professionnels de santé.

Le point à date montre que les pharmacies d'officine ont été bien livrées. Dans les zones où l'épidémie est la plus virulente, la distribution a commencé et, dans le reste de la France, elle va débuter.

Toutefois, les quantités annoncées ne sont pas au rendez-vous. La CNAM a fait parvenir des consignes de distribution aux pharmaciens afin d'organiser le rationnement en direction des professionnels de santé libéraux les plus prioritaires :

1/ Pour les zones de cluster :

- Médecins généralistes et IDE : 18 masques par semaine et par professionnel, chirurgicaux ou aux normes FFP2 selon les indications et les disponibilités, et le choix du professionnel ;
- Pharmaciens : 18 masques chirurgicaux par semaine et par professionnel ;
- Médecins spécialistes : 18 masques par semaine et par professionnel, chirurgicaux ou aux normes FFP2 selon les indications et les disponibilités ;
- Masseurs-kinésithérapeutes : 6 masques par semaine et par professionnel, chirurgicaux ou aux normes FFP2 selon les indications et les disponibilités, pour la réalisation des actes prioritaires et non reportables ;
- Chirurgiens-dentistes : une officine sera désignée prochainement dans chaque département pour délivrer les masques pour ces professionnels, leur permettant d'assurer les soins les plus urgents ;
- Sages-femmes : 6 masques chirurgicaux par semaine pour prendre en charge les femmes confirmées COVID-19 ;
- Services d'aide et de soins à domicile : 9 masques chirurgicaux par semaine et par professionnel exerçant au sein de la structure pour assurer les visites prioritaires ;
- Prestataires de services et distributeurs de matériel : 1 boîte de masques chirurgicaux par semaine et par entreprise pour assurer les visites prioritaires, notamment lors d'intervention chez des patients sous chimiothérapie, nutrition parentérale.

2/ Sur le reste du territoire national :

- Médecins généralistes, IDE et pharmaciens : 18 masques par semaine et par professionnel ;
- Pas de distribution à d'autres professionnels.

Concrètement, **le compte n'y est pas et c'est un rationnement qui est instauré, dont l'exécution est transférée aux pharmaciens d'officine.**

Les libéraux de santé et l'hospitalisation privée dénoncent cette situation qui ne permet pas d'assurer la sécurité des soignants. Les professionnels de santé doivent être protégés, y compris en ville et dans les établissements privés, pour faire face à la situation actuelle.

Ils réclament des pouvoirs publics l'instauration d'une politique de transparence totale sur la réalité de l'état du stock de masques de l'État, les prévisions de production et les dates précises auxquelles les prochaines distributions pourront avoir lieu.

Face à la pénurie de matériel de protection, **le CNPS et la FFPS demandent aux professionnels de santé libéraux de comprendre que les pharmaciens d'officine sont tenus de respecter strictement les consignes de l'État et de l'Assurance maladie concernant les modalités de distribution des masques.**

Le CNPS et la FFPS appellent et remercient tous les professionnels de santé qui ont suspendu leur activité d'apporter leur matériel de protection aux soignants de première ligne ; médecins et infirmières.

Les élections municipales étant reportées, **les maires sont priés de transférer de toute urgence aux professionnels de santé libéraux de leur commune, le matériel de protection et de désinfection qu'ils avaient reçu.** C'est d'une urgence absolue !

La FHP, pour sa part, vient de de déprogrammer 100 000 interventions dans les blocs opératoires de ses hôpitaux et cliniques. Ainsi **4 000 lits de soins critiques (surveillance continue, soins intensifs et réanimation) sont mis à disposition par l'hospitalisation privée pour la prise en charge des patients atteints du coronavirus.** Mais encore faut-il pouvoir disposer de matériel de protection ! **La FHP réclame que les stocks débloqués ne passent pas par les GHT et les CHU, comme c'est le cas actuellement, mais arrivent directement dans les établissements.**

Enfin, les libéraux de santé attirent l'attention sur les phénomènes d'incivilité dont ils sont l'objet (vols, attaques de véhicules et agressions) en raison du matériel qu'ils transportent. Les pouvoirs publics doivent prendre toutes les mesures utiles à leur protection afin de ne pas ajouter l'insécurité au risque qui existe déjà pour la santé de soignants.

Les professionnels de santé libéraux sont présents pour soutenir et prendre en charge les Français face à cette pandémie exceptionnelle. Ils n'ont pas besoin de remerciements mais de moyens pour assurer leurs missions dans des conditions de sécurité maximale pour vaincre cette épidémie.

Ils rappellent que si les professionnels de santé sont contaminés, il ne sera plus possible de soigner.

Les pouvoirs publics doivent donc les accompagner et les protéger en les informant en toute transparence et en assurant leur sécurité.

Contacts presse

- François BLANCHECOTTE, Président du CNPS, tél. 06 08 89 61 02
- Daniel GUILLERM, Président de la FFPS, tél. 06 08 84 50 27
- Benjamin AZOGUI, Direction de la communication FHP, tél. 01 53 83 56 56